



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Mars 2022

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 1 Présents : 26 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15	L'an deux mil vingt deux, le vingt huit Mars à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> <u>18.03.2022</u> <u>Date d'affichage</u> <u>22.03.2022</u>	PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Régis NOTOT, Philippe DESCHODT, Raymond WOLICKI, Serge BEAREZ, Eric EGO, Quentin BERNARD, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sévérine FRACKOWIAK, ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sévérine FRACKOWIAK à M. Laurent MARTINEZ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n° 07/2022/CM/CM

Objet : Subventions de fonctionnement 2022 au Centre Communal d'Actions Sociales

Monsieur Laurent MARTINEZ, Adjoint aux finances rappelle à l'assemblée délibérante qu'il est versé chaque année une subvention de fonctionnement au Centre Communale d'Actions Sociales et, propose

- d'en fixer le montant à 32 000€ pour l'année 2022
- de dire que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2022 - article 657362 de la section de fonctionnement

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité
Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
conforme,

Pour extrait
Le Maire
Claude MERLY

